

Villenave Près Marsac



Bulletin Municipal



Tous mes vœux

Pour cette nouvelle année 2025, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à chacun et chacune d'entre vous et à vos familles une bonne et heureuse année !

Des vœux de santé avant tout : la santé est notre plus grande richesse et la seule qui compte vraiment. Mes vœux sont bien entendu également des vœux de bonheur et de réussite, et j'espère que cette année 2025, vous permettra de concrétiser tous vos projets.

J'adresse mes remerciements chaleureux à toute l'équipe municipale car diriger une Commune n'est pas un exercice solitaire. Une équipe soudée et dynamique, une équipe motivée, investie, qui ne manque pas d'idées et sans laquelle je ne pourrais pas mener à bien ce mandat.

Il ne faut pas oublier non plus les Associations présentes dans ce Village : le Comité des Fêtes ainsi que les « Jeux d'Adour ». Grace à eux, nous partageons de bons moments de convivialité et de sympathie, bonne continuation à vous...

Que dire de 2024 ? La commune continue de maîtriser le budget notamment les dépenses de fonctionnement et limite la hausse des taxes locales malgré le contexte inflationniste actuel. Vous trouverez toutes les informations dans les pages suivantes.

Je voudrais terminer en évoquant le projet -et **j'insiste sur ce mot-** de fusion avec la Commune de Marsac. Certes il y a eu de notre part une communication mal appropriée pour aborder cette thématique mais l'équipe municipale était là et a fait le nécessaire pour apporter toutes les informations utiles. Devant l'antipathie virulente dont ont fait preuve certaines personnes, la municipalité dans sa totalité a décidé non seulement de stopper ce projet mais aussi de ne pas poursuivre leur engagement pour les prochaines élections municipales de 2026. Nous regrettons cette situation croyez le bien...

BONNE LECTURE ET TRES BELLE ET HEUREUSE ANNEE.



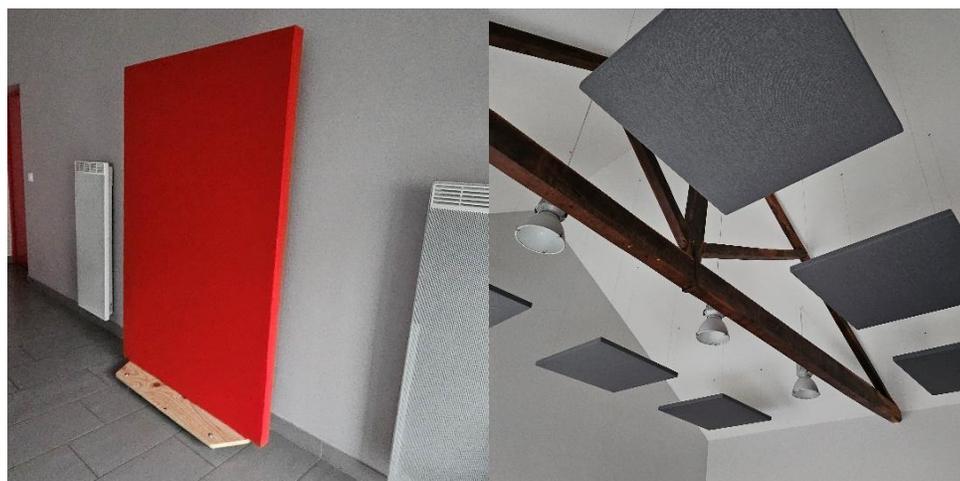
Votre Maire, Thérèse LAFFARGUE

Réalisations 2024

Extension de l'aire de jeux des enfants avec des nouveaux jeux : la voilà la tyrolienne tant attendue !
Budget investissement : au total, 14 280€ + 600€ maintenance



Insonorisation de la Salle du Conseil : un véritable confort acoustique
Budget investissement : 8 193,70€ + 1 793€ frais d'études



4 Cloisons amovibles

des dalles en plafond

Changement des portes d'entrée du local associatif et du logement

Budget investissement : 4 427,53€



Projets 2025

Travaux :

Rénovation énergétique du local associatif (ancienne mairie) : isolation, électricité, point d'eau

Rénovation de la parcelle située derrière le cimetière : élagage et coupe d'arbres, nivellement terrain, plantation de nouvelles essences, installation tables de loisirs

Changement de la porte de l'Eglise

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Mairie

Couverture partielle du ruisseau rue St Bruno après le virage

Construction d'un local de rangement côté salle des fêtes

Projet de fusion avec la Commune de Marsac :

Un échec ?

On n'a pas réussi à convaincre, on n'a pas obtenu gain de cause. On aurait voulu plus d'écoute, plus d'échanges constructifs.

Cet échec est bien sûr perçu comme quelque chose de négatif, mais, les succès sont généralement nourris d'échecs. On apprend de nos erreurs et on en sort grandi.

Nous finirons par cette citation :

*« La vie mettra des pierres sur ta route, à toi de décider si tu en feras un mur ou un pont »
Coluche*



Ci-dessous les résultats et graphiques représentant les recettes et dépenses en fonctionnement et en investissement de l'année 2024.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Chap.	Libellé	Réalisé
60	Achats et variation des stocks	3 475.50
61	Services extérieurs	15078.58
62	Autres services extérieurs	5 528.65
63	Impôts, taxes et versements assimilés	589.43
64	Charges de Personnel	2 322.47
65	Autres Charges de Gestion	12 714.21
68	Dotations aux Amortissements	33 443 .48
73	Attribution de Compensation	8 078.77
	TOTAL GENERAL	81 231.09

RECETTES

Chap.	Libellé	Réalisé
002	Excédent de Fonctionnement 2023	90 735.65
70	Ventes	832.46
73	Impôts et taxes	43 901.49
74	Dotations et participations	24 440.93
75	Autres produits de gestion courante	7 695.09
76	Produits financiers	0.33
77	Amortissements	33 272.48
	TOTAL GENERAL	200 878.43

INVESTISSEMENT

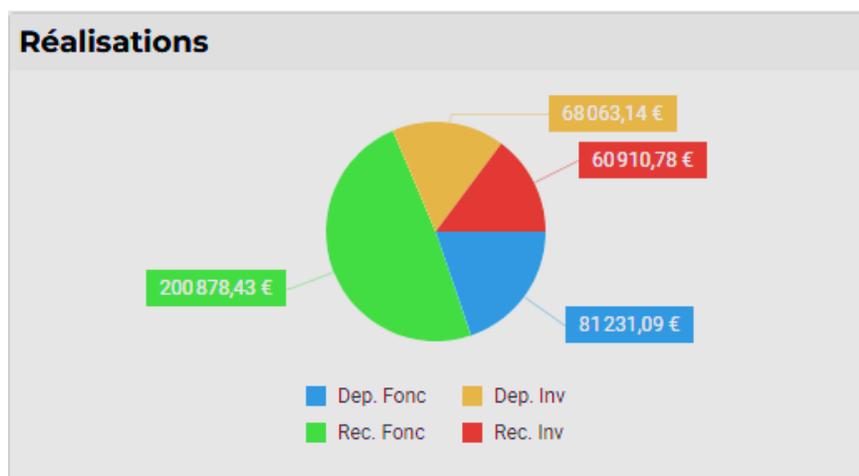
DEPENSES

Chap.	Libellé	Réalisé
001	Report solde déficitaire invest. 2023	4 758.99
20	Immobilisations incorporelles	1 764.00
21	Immobilisations corporelles	28 267.67
040	Opération d'ordre	33 272.48
	TOTAL GENERAL	68 063.14

RECETTES

Chap.	Libellé	Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 069.30
13	Subventions d'investissement	7 398.00
040	Opérations d'ordre	33 443,48
	TOTAL GENERAL	60 910.78

En graphique :



Résultat 2024 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTAT REPORTE 2023	0	90 735,65	4 758,99	0,00	4 758.99	90 735.65
OPERATIONS EXERCICE	81 231.09	110 142.78	63 304,15	60 910.78	144 535.24	171 053.66
TOTAUX	81 231.09	200 878.43	68 063,14	60 910.78	149 294.23	261 789.21
RESULTAT DE CLOTURE		119 647.34	7 152.36	0,00		112 494.98
RESTES A REALISER				6 402.00		6 402.00
TOTAL CUMULE		119 647.34	7 152.36	6 402.00		118 896.98
RESULTATS AV AFFECT		119 647.34	750,36			118 896.98

La vie communale

Salle comble pour nos petits artistes !

Le 13 décembre, les enfants des écoles du RPI se sont réunis à la salle des fêtes pour offrir à toutes les familles un spectacle de Noël. Accompagnés par la chorale de Tostat, ils ont enchanté par leurs chants et danses.

Objets créés de leurs mains, gâteaux, vin chaud étaient à la vente pour financer les projets scolaires.

Nos petits loups sur scène :



Commemoration du 11 novembre

Chaque année, nous sommes toujours plus nombreux à se souvenir, à rendre hommage aux soldats morts pour la France. Avec à l'honneur cette année, le travail des femmes pendant la guerre

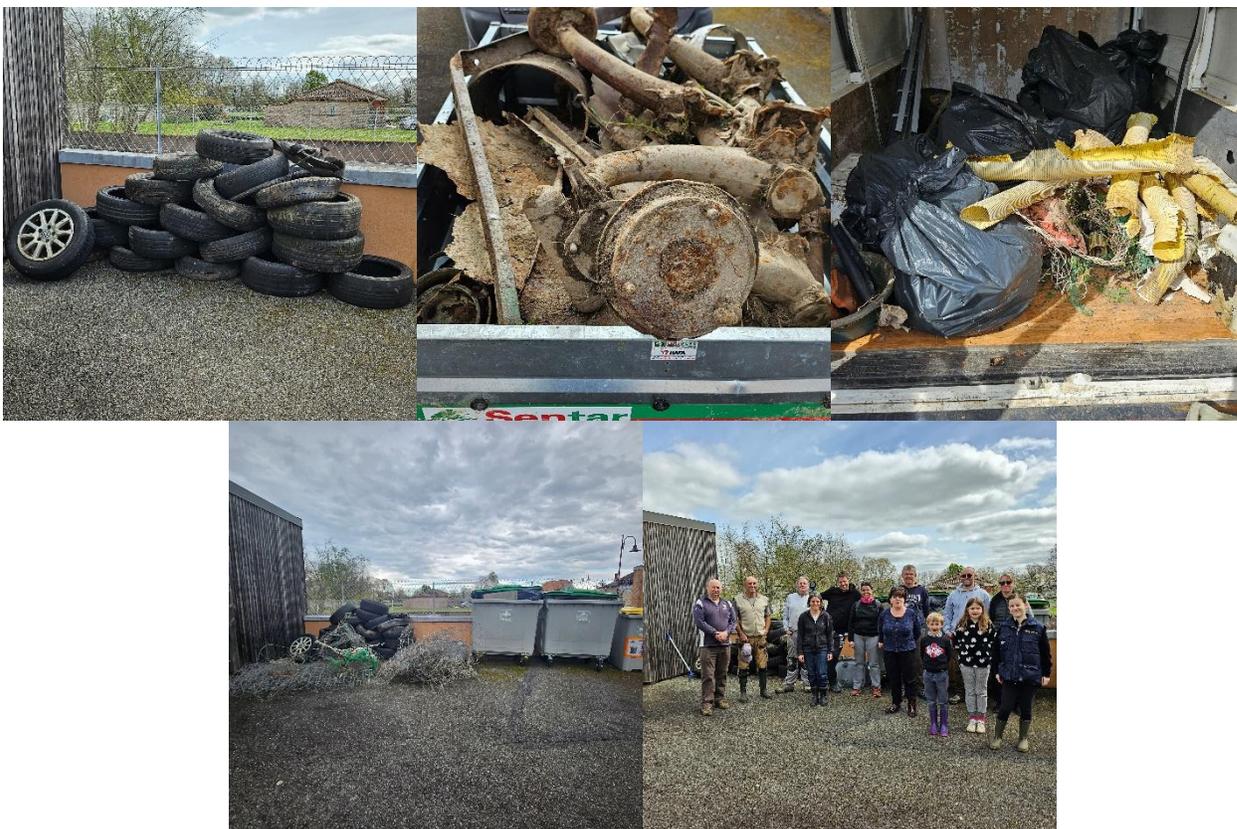


ENVIRONNEMENT



ENERGIES

Au mois de mars, la population était invitée à une journée « Nettoyons la nature » pour ramasser des déchets auprès de l'Adour. Les inondations de 2021 ont déposé des tas de débris. Bien que la végétation ait repris le dessus, nous avons ramassé beaucoup d'objets divers et variés (et qui ne viennent pas que des inondations...), de morceaux de polystyrène, plastiques, pas moins d'une 20aine de pneus (à charge de la commune pour le transfert en centre de traitement). Les photos parlent d'elles-mêmes :



Merci à tous de votre participation !



Vous avez un projet solaire et vous vous posez des questions ?

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées a lancé le CADASTRE SOLAIRE !

- *KezaKo ?*

C'est un outil en ligne qui permet à tous les particuliers et professionnels du département 65 intéressés par la production d'énergie solaire, de connaître le potentiel de production de leur toiture.

- *Mais encore ?*

C'est une vue aérienne consultable sur internet qui permet d'identifier les bâtiments favorables à l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques (production électricité) ou thermiques (production de chaleur pour eau du logement).

- **Et ?**

Il suffit de rentrer son adresse afin de déterminer si sa toiture a un bon potentiel pour accueillir des panneaux solaires. En cliquant sur la toiture, on peut alors accéder à des données plus précises : surface, puissance installable, production d'énergie sur l'année, investissement, rentabilité...

De nombreux paramètres sont pris en compte pour les analyses : inclinaison et orientation de la toiture, relief environnant, ombres portées par les autres bâtiments ou la végétation, etc...

- **Puis ?**

Les utilisateurs sont redirigés vers des structures de conseil spécialisées sur les énergies renouvelables (Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées pour les particuliers, Syndicat Départemental d'Énergie pour les collectivités, Chambres consulaires pour les entreprises) afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Le cadastre renvoie également vers des installateurs certifiés et qualifiés.

Alors vite, testez-moi <https://hautespyrenees.cadastre-solaire.fr/>

Je suis gratuit, intuitif, ergonomique. A l'issue de la simulation, vous pouvez sauvegarder votre projet

Source : Conseil Départemental 65

HABITAT



RENOVATION

Le Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées

Comment réduire ma facture de chauffage ? Comment avoir plus de confort dans mon logement ? Quels financements mobiliser pour concrétiser mon projet ? Quelles sont les contraintes réglementaires qui s'imposent à moi ?

Retrouvez toutes les informations sur le site <https://www.adour-madiran.fr/reover-son-habitat/>

Ainsi que le **simulateur** des aides dont vous pourriez bénéficier :

<https://france-renov.gouv.fr/aides/simulation#/>

Si vous n'êtes pas éligible, une redirection peut vous être proposée sur d'autres formes d'aide.

ADIL ou OPAH Adour Madiran (Soliha, pôle des services Publics)

- ✚ MaPrimeRénov' par geste (dit aussi "MPR par geste"), à destination des propriétaires occupants et bailleurs pour des travaux de rénovation énergétique (**MaPrimeRénov' en hexagone**) ;

- ✚ Habiter Mieux, à destination des propriétaires bailleurs qui signent une convention et réalisent des travaux de rénovation énergétique ;

<https://france-renov.gouv.fr/proprietaire-bailleur>

- ✚ Aide aux travaux de lutte contre l'habitat indigne ou dégradé, à destination des propriétaires bailleurs pour des travaux de lutte contre l'habitat indigne ou dégradé ;

<https://france-renov.gouv.fr/proprietaire-bailleur>

✚ MaPrimeAdapt' (MPA), à destination des propriétaires occupants pour les travaux d'adaptation et d'accessibilité des logements en faveur des personnes âgées et handicapées :

<https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimeadapt>

✚ Aide aux travaux d'adaptation du logement à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, à destination des propriétaires bailleurs pour les travaux d'adaptation et d'accessibilité des logements en faveur des personnes âgées et handicapées

<https://france-renov.gouv.fr/proprietaire-bailleur>

Les avantages fiscaux :

✚ TVA à taux réduit (en France métropolitaine, celle-ci peut, selon le cas, être de 5,5 % ou de 10 %.

✚ Pour les locataires et les propriétaires occupants, le crédit d'impôt en faveur de l'aide à la personne.

<https://www.adil65.org/votre-question/credit-impot-aide-personne/>

✚ Pour les propriétaires bailleurs :

✓ le déficit foncier pour les dépenses de réparations, d'entretien et d'amélioration si vous avez opté pour le régime réel d'imposition ;

✓ les dispositifs d'investissement locatifs

Source : Adil et Communauté de Communes Adour Madiran

FORMALITES D'URBANISME - Rappel

La Commune a adhéré au service ADS (Autorisation des Droits du Sol) du Pays Val D'Adour.

Ainsi, pour toute demande de Certificat d'Urbanisme (CU), Permis de construire (PC), Demande Préalable (DP) et autre projet relevant de l'urbanisme, il faut désormais utiliser le portail des autorisations d'urbanisme <https://valdadour.geosphere.fr/guichet-unique>

Plus aucun autre moyen de dépôt de dossier ne sera accepté. Il est bien entendu que vous pourrez être guidés sur cette nouvelle procédure lors des permanences de la Mairie.



Nous rappelons que tous les travaux de construction, abris de jardin (ou autre) **de +5m²**, véranda, pergola, façade, clôture, création ou modification d'une ouverture, ravalement de façades, installations panneaux solaires, etc... doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une déclaration préalable.

Tous ces renseignements, vous les retrouverez sur le portail mentionné ci-dessus

ASSOCIATION



SOLIDARITE

Cette association a pour objet la mise en œuvre d'une action sociale et d'apporter une réponse sous forme d'aide financière et/ou matérielle aux personnes en difficulté passagère résidant dans les communes membres de la CCAM et qui ont adhéré.

Ne pouvant dédier un budget à finalité sociale, la commune a souhaité s'inscrire dans cette démarche. Si le besoin s'en faisait ressentir, n'hésitez pas à venir vous renseigner auprès de la Mairie.



INFORMATIONS COMMUNALES



Ecole

11 enfants sont scolarisés
au RPI
2 à Sarniguet
8 à Tostat
1 à Marsac

INSEE

Recensement 2024
110 habitants



Bienvenue à Katalya Girault
née le 10 juillet 2024



à Mr ESPENAN Julien
à Mme et Mr KEHIL Seghir



Tous nos vœux de bonheur à
Marie-Claude FELINI et Alain ANDINE
Mariage célébré le 27 juillet 2024



Un nouveau départ pour
notre amie Denise
EVRARD qui a rejoint
son fils en région
Toulousaine

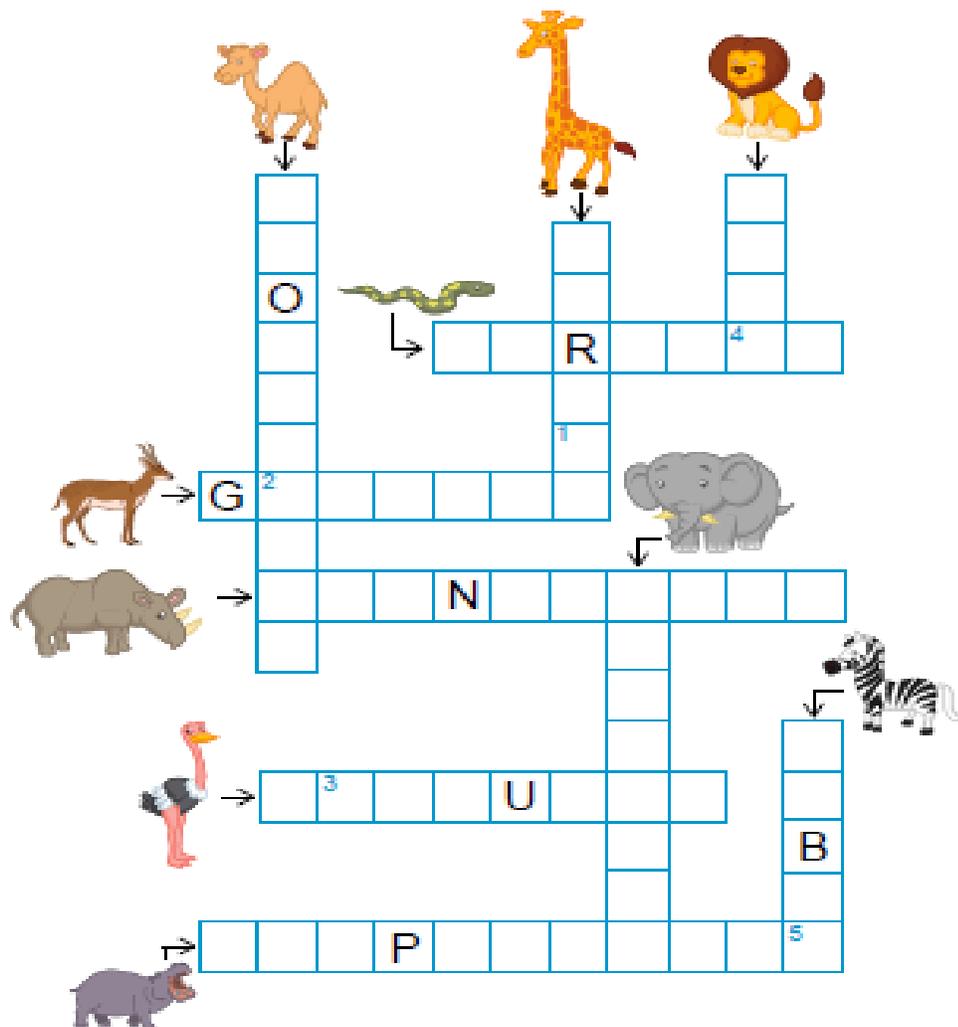


Et pour les enfants, petits et grands, la blagounette:

La maman de Toto regarde le cahier de devoir de son fils :

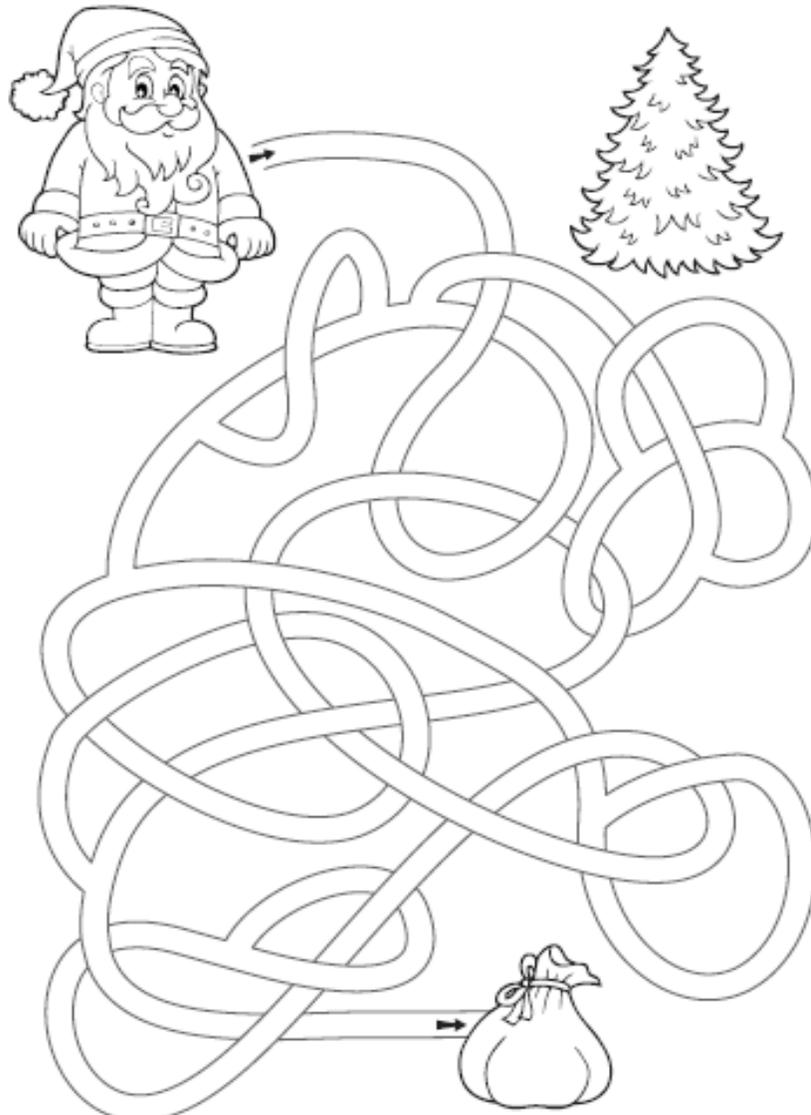
- Qu'est-ce que tu écris mal ! Tu ne pourrais pas écrire plus gros ?
- Ah non. Quand j'écris trop gros, la maîtresse voit toutes les fautes.

Les animaux d'Afrique



Mot mystère :

1	2	3	4	5



VOTRE EQUIPE MUNICIPALE
Thérèse LAFFARGUE (MAIRE)
Sophie VERGÈS (1ère Adjointe)
Yves DOUTRES (2ème Adjoint)
Patrice CANO (Conseiller)
Nathalie FAURE (Conseillère)
Christophe PELLEFIGUE (Conseiller)
Didier VIALADE (Conseiller)

Permanence le jeudi après-midi
de 14h00 à 18h30

MAIRIE

12 bis rue St Bruno
65500 Villenave Près Marsac
05.62.31.12.12
m.villenavemarsac@wanadoo.fr

Et pensez au site internet : <http://www.villenave-pres-marsac.fr>